



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Bundesamt für Energie BFE
Office fédéral de l'énergie OFEN
Ufficio federale dell'energia UFE
Swiss Federal Office of Energy SFOE

Procédure d'élaboration du modèle de géodonnées minimal pour les ouvrages d'accumulation sous la surveillance directe des cantons



Rocco Panduri

BFE, Section surveillance des barrages

12. März 2014



Mission légale: Définition du modèle de géodonnées minimal

- Loi fédérale sur la géoinformation (**LGéo**, 2007, RS 510.62)
 - Ordonnance sur la géoinformation (**OGéo**, 2008, RS 510.620)
-
- 1) Élaboration d'un modèle de géodonnées minimal
art. 9 al. 1 OGéo: „Le service spécialisé compétent de la Confédération prescrit un **modèle de géodonnées minimal**. Il y fixe la structure et le degré de spécification du contenu. “ → *responsable: **OFEN (TS)***

 - 2) Saisie, mise à jour et gestion des géodonnées de base
art. 8 al. 1 LGéo : „La législation désigne les services dont relèvent **la saisie, la mise à jour et la gestion des géodonnées de base**. Faute de dispositions correspondantes, ces tâches incombent au service spécialisé de la Confédération ou du canton dont la compétence s'étend au domaine concerné par ces données. “
→ *si aucune disposition: responsables sont les **autorités de surveillance cantonales***
→ *les détails et les délais doivent encore être fixés, l'organe de coordination CIGEO représente les intérêts des cantons; les services SIG y seront impliqués*



Modèles de géodonnées minimaux

- sont des modèles conceptuels de géodonnées de base
- fixent la structure et le degré de spécification du contenu
- représentent la base pour les services spécialisés
- doivent se limiter au contenu essentiel et nécessaire (le plus grand dénominateur commun des besoins)
- Quelles géodonnées de base? Définition dans l'annexe 1 OGéo, e.a.:
 - Données **ID 193 „Barrages sous surveillance de la Confédération“**; Service compétent: OFEN (TS); Service spécialisé de la Confédération: OFEN (TS)
 - Données **ID 194 „Barrages sous surveillance des cantons“**; Service compétent: cantons (sans autres dispositions: autorités de surveillance cantonales); service spécialisé de la Confédération: OFEN (TS)



Données ID 193 „Barrages sous surveillance de la Confédération“

Documentation du modèle (2011), <http://www.bfe.admin.ch/geoinformation/>

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la communication DETEC
Office fédéral de l'énergie OFEN
Domaine Géoinformation

Documentation «Modèle de géodonnées minimal»
Ouvrages d'accumulation sous surveillance de la Confédération



Ouvrage d'accumulation de Cavagnol

Jeu de géodonnées de base
Identificateur: 193.1
Titre: Ouvrages d'accumulation sous surveillance de la Confédération
Base légale: Loi fédérale sur la police des eaux (RS 721.10); art. 3bis
Ordonnance sur les ouvrages d'accumulation (OSOA, RS 721.102); art. 1, 21

Modèle de géodonnées minimal
Version: 2
Date: 2013-03-19

Domaine Géoinformation
Office fédéral de l'énergie OFEN
Mülhustrasse 4, CH-3003 Berne
Adresse postale: CH-3003 Berne
Tél. +41 31 322 56 11, fax +41 31 322 25 00
contact@ofe.admin.ch
www.ofe.admin.ch

Contenu :

- Description du modèle (texte)
- Catalogue des objets (diagrammes de classes UML)

En plus: modèle de données conceptuel et données (langage formel Interlis)

Attributs définis:

- de l'ouvrage (*nom, mise en service, cours d'eau, but, périodes de surveillance*)
- du barrage (*nom, coordonnées, hauteur de l'ouvrage, niveau et longueur du couronnement, type du barrage*)
- de la retenue (*nom, volume de retenue, niveau normal de retenue, hauteur de retenue, identification du lac de retenue*)



Élaboration du modèle de géodonnées minimal pour les barrages sous surveillance des cantons

Proposition et planification provisoire:

- Mise en place d'une communauté d'informations spécialisées, première rencontre entre
– représentants services spécialisés cantons
– représentants service spécialisé OFEN
automne 2014
 - Projet du modèle de géodonnées minimal
hiver 2014
 - Prise de position des cantons sur le projet
printemps 2015
 - Finalisation du modèle
(délai du GCS : fin 2015)
été 2015
- Idée de l'OFEN: Reprendre le modèle existant pour les ouvrages sous surveillance de la Confédération comme base